



Atelier associatif et normes ERP

Par **Julie3006**, le 14/11/2017 à 10:32

Bonjour,

Le contexte : un local associatif pour mettre en place des ateliers de construction bois avec des jeunes en réinsertion encadrés par des professionnels. Seront présents dans ce local au quotidien : 3 salariés (les encadrants), 1 ou 2 bénévoles adhérents de l'association et maximum 6 jeunes de l'association en même temps (usagers de l'association mais non adhérents). Devons nous respecter des normes ERP? Si oui quelle catégorie d'ERP. Si non quelles normes devront nous respecter (celle du droit du travail?).

Merci pour votre aide.